

SENATE



SÉNAT

CANADA

JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

2nd Session, 43rd Parliament
70 Elizabeth II

N° 24

Monday, February 8, 2021

2 p.m.

The Honourable PIERRETTE RINGUETTE,
Speaker pro tempore

JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

2^e session, 43^e législature
70 Elizabeth II

Le lundi 8 février 2021

14 heures

L'honorable PIERRETTE RINGUETTE,
Présidente intérimaire

The Members convened were:

The Honourable Senators

Anderson	Cotter	Furey	Marshall	Petitclerc
Ataullahjan	Coyle	Gagné	Martin	Plett
Batters	Dagenais	Galvez	Marwah	Poirier
Bellemare	Dalphond	Gold	Massicotte	Ravalia
Bernard	Dasko	Greene	McCallum	Richards
Black (<i>Alberta</i>)	Dawson	Griffin	McPhedran	Ringuette
Black (<i>Ontario</i>)	Deacon (<i>Nova Scotia</i> — <i>Nouvelle-Écosse</i>)	Harder	Mégie	Saint-Germain
Boehm	Deacon (<i>Ontario</i>)	Hartling	Mercer	Seidman
Boisvenu	Dean	Housakos	Miville-Dechêne	Simons
Boniface	Downe	Jaffer	Mockler	Smith
Bovey	Duffy	Keating	Moncion	Stewart Olsen
Boyer	Duncan	Klyne	Moodie	Tannas
Brazeau	Dupuis	Kutcher	Munson	Verner
Busson	Forest	LaBoucane-Benson	Ngo	Wallin
Carignan	Forest-Niesing	Lankin	Oh	Wells
Christmas	Francis	Loffreda	Omidvar	Wetston
Cordy	Frum	MacDonald	Pate	White
Cormier		Manning	Patterson	Woo

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Anderson	Cotter	Furey	Marshall	Petitclerc
Ataullahjan	Coyle	Gagné	Martin	Plett
Batters	Dagenais	Galvez	Marwah	Poirier
Bellemare	Dalphond	Gold	Massicotte	Ravalia
Bernard	Dasko	Greene	McCallum	Richards
Black (<i>Alberta</i>)	Dawson	Griffin	McPhedran	Ringuette
Black (<i>Ontario</i>)	Deacon (<i>Nova Scotia</i> — <i>Nouvelle-Écosse</i>)	Harder	Mégie	Saint-Germain
Boehm	Deacon (<i>Ontario</i>)	Hartling	Mercer	Seidman
Boisvenu	Dean	Housakos	Miville-Dechêne	Simons
Boniface	Downe	Jaffer	Mockler	Smith
Bovey	Duffy	Keating	Moncion	Stewart Olsen
Boyer	Duncan	Klyne	Moodie	Tannas
Brazeau	Dupuis	Kutcher	Munson	Verner
Busson	Forest	LaBoucane-Benson	Ngo	Wallin
Carignan	Forest-Niesing	Lankin	Oh	Wells
Christmas	Francis	Loffreda	Omidvar	Wetston
Cordy	Frum	MacDonald	Pate	White
Cormier		Manning	Patterson	Woo

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the [Senators Attendance Policy](#).

Les membres présents sont :

Les honorables sénateurs

Les membres participant aux travaux sont :

Les honorables sénateurs

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la [Politique relative à la présence des sénateurs](#).

(Pursuant to rule 3-6(2), the adjournment of the Senate was extended from February 2, 2021 to February 8, 2021.)

(Conformément à l'article 3-6(2) du Règlement, l'ajournement du Sénat a été prolongé du 2 février 2021 au 8 février 2021.)

ABSENCE OF SPEAKER

The clerk at the table informed the Senate that the Honourable the Speaker was unavoidably absent, whereupon the Honourable Senator Ringuette, Speaker pro tempore, took the chair, pursuant to rule 2-4(2).

ABSENCE DU PRÉSIDENT

Le greffier au Bureau informe le Sénat de l'absence forcée de l'honorable Président. Conformément à l'article 2-4(2) du Règlement, l'honorable sénatrice Ringuette, Présidente intérimaire, assume la présidence.

PRAYERS

PRIÈRE

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

ROUTINE PROCEEDINGS

AFFAIRES COURANTES

Presenting or Tabling Reports from Committees

The Honourable Senator Jaffer, Chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, tabled the third report of the committee (*Subject matter of Bill C-7, An Act to amend the Criminal Code (medical assistance in dying)*).— Sessional Paper No. 2/43-546S.

o o o

The Honourable Senator Jaffer presented the following:

Monday, February 8, 2021

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

FOURTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-7, An Act to amend the Criminal Code (medical assistance in dying), has, in obedience to the order of reference of Thursday, December 17, 2020, examined the said bill and now reports the same without amendment but with certain observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

La présidente,
MOBINA S. B. JAFFER

Chair

Présentation ou dépôt de rapports de comités

L'honorable sénatrice Jaffer, présidente du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, dépose le troisième rapport du comité (*teneur du projet de loi C-7, Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)*).— Document parlementaire n° 2/43-546S.

o o o

L'honorable sénatrice Jaffer présente ce qui suit :

Le lundi 8 février 2021

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-7, Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir), a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 17 décembre 2020, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Observations to the fourth report of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs (Bill C-7)

For this study, your committee held numerous meetings over the course of three full days, with more than 19 hours of hearings. In total, the committee heard from 66 witnesses, including the Minister of Justice; regulatory authorities; professional organizations; advocacy groups; persons living with disabilities; academics, legal and medical practitioners, and experts; Indigenous representatives; caregivers; and other stakeholders. The committee has also received numerous written submissions. This is in addition to the 81 witnesses heard in more than 35 hours of meetings during the subject-matter study of the bill in November 2020.

The committee heard from numerous witnesses with many years of direct experience in the provision of Medical Assistance in Dying (MAiD) in Quebec and elsewhere in Canada. These witnesses provided specific information to committee members about the framework governing MAiD: regulations, procedures, guides and instructions, and rules of practice. They also related their professional and personal experiences with patient assessment and administration and their knowledge of the way patients and their families experience MAiD.

The committee makes the following observations:

Patient-Initiated MAiD Requests

Requests for MAiD should be strictly patient-initiated. The committee heard from many witnesses that the inherent power imbalance between patients and their medical practitioners constitutes a big challenge for ensuring that patients are making free and informed choices and are not inappropriately coerced into seeking access to MAiD.

Oversight Mechanism

The Government of Canada should create an oversight body or mechanism to ensure compliance with MAiD regulations and to oversee that appropriate accountability and medical care have been provided to all patients, including, but not limited to, ensuring that no forms of abuse or coercion are detected prior to MAiD being administered.

Equality Rights

Bill C-7 expands rights to MAiD for some, while increasing inequality for those most marginalized. It fails to address existing barriers not only to MAiD but to alternative means of relieving suffering, such as health and personal care, social, housing and economic supports, and thereby to meaningful choice, in particular for those marginalized as a result of ableism, racism, classism and sexism.

Observations au quatrième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles (projet de loi C-7)

Pour cette étude, votre comité a tenu de nombreuses réunions pendant trois jours complets, avec plus de 19 heures d'auditions. Au total, le comité a entendu 66 témoins, dont le ministre de la Justice, des autorités de régulation, des organisations professionnelles, des groupes de défense, des personnes handicapées, des universitaires, des juristes et des médecins, des experts, des représentants autochtones, des soignants et d'autres parties prenantes. Le comité a également reçu de nombreuses témoignages écrits. Cela s'ajoute aux 81 témoins entendus au cours de plus de 35 heures de réunions pendant l'étude de la teneur du projet de loi en novembre 2020.

Le comité a entendu de nombreux témoins qui avaient plusieurs années d'expérience directe de l'administration de l'aide médicale à mourir au Québec et ailleurs au Canada. Ces témoins ont expliqué de façon précise aux membres du Comité le cadre qui régit l'aide médicale à mourir : règlements, procédures, guides, directives et règles de pratique. Ils leur ont aussi fait part de leur expérience professionnelle et personnelle de l'évaluation des patients et de l'administration de l'aide médicale à mourir, et de ce que vivent les patients et leurs proches.

Le comité fait les observations suivantes:

Demande d'aide médicale à mourir provenant du patient

La demande d'aide médicale à mourir devrait provenir exclusivement du patient. Bon nombre de témoins ont dit au comité que le rapport de force inhérent aux relations entre les patients et les médecins fait qu'il est très difficile de garantir que les patients font un choix libre et éclairé et qu'ils ne sont pas indûment contraints de demander l'aide médicale à mourir.

Mécanisme de surveillance

Le gouvernement du Canada devrait créer un organe ou un mécanisme de surveillance chargé de voir au respect de la réglementation en matière d'aide médicale à mourir, de superviser le cadre de responsabilisation et de veiller à ce que tous les patients reçoivent les bons soins médicaux, notamment en s'assurant qu'aucune forme d'abus ou de coercition ne précède l'administration de l'aide médicale à mourir.

Droit à l'égalité

Le projet de loi C-7 élargit l'accès à l'aide médicale à mourir à d'autres personnes, mais accentue les iniquités à l'endroit des personnes les plus marginalisées. Il ne contribue pas à surmonter les obstacles actuels qui empêchent d'avoir accès non seulement à l'aide médicale à mourir, mais aussi aux modes alternatifs de soulagement de la souffrance, comme les soins de santé, les soins personnels et les programmes d'aide sociale, de logement et de soutien financier. Par conséquent, il ne permet pas une vraie liberté de choix, surtout pour les personnes marginalisées, à cause de la discrimination fondée sur la capacité physique, du racisme, du classisme et du sexisme.

Meaningful Choice and Access to Support

The Government of Canada has failed to provide clear details or timelines for measures to uphold the right to meaningful choice for all, including standards regarding long-term care, palliative care, community healthcare as well as housing and income supports necessary to ensure that alternative means for relieving suffering under s. 241.2(3.1)(g) of the bill are accessible, in practice, to all.

Access to Data

Existing data collected by Health Canada does not monitor many important factors concerning individuals requesting access to or receiving MAiD. Adequate disaggregated data will help to strengthen future reviews and reports and to monitor the effects of systemic inequality and the social determinants of health with respect to access to MAiD. The Government of Canada should ensure that Health Canada collects adequate disaggregated data concerning persons who have requested MAiD, including such factors as race, housing status, income, institutionalization, education level, ethnicity, area of residence, gender identity or expression, illness or condition, and access to alternatives to MAiD.

Indigenous Consultation

During the drafting of Bill C-7, the Department of Justice undertook public consultations with Indigenous leaders and experts; however, the committee underscores that these consultations were not comprehensive. The department failed to include Métis- or Inuit-specific representation in their Indigenous roundtable. Bill C-7 does not address the concerns that were raised at the Indigenous roundtable during the consultation process regarding the limited access to culturally appropriate healthcare options for Indigenous Peoples and systemic racism in the healthcare system.

Parliamentary Review

The preamble to Bill C-7 states that a committee of Parliament will begin a review of the legislative provisions relating to MAiD and the state of palliative care in Canada in June 2020. It does not specify that the parliamentary review look at Indigenous Peoples' access to MAiD or access to culturally appropriate palliative care. Parliamentary review of MAiD legislation should include research and analysis on Indigenous Peoples' access to and use of MAiD, and on culturally appropriate palliative care in Indigenous communities.

Support services

Several witnesses stated that improved disability supports, palliative care and mental health services are needed in conjunction with or instead of access to MAiD and that additional investments in these support services are essential. Indigenous Peoples, especially those living in remote areas, face additional barriers to accessing culturally appropriate support services which may be alternatives to MAiD. Future parliamentary

Véritable liberté de choix et accès à du soutien

Le gouvernement du Canada a omis d'exposer en détail les mesures visant à faire respecter le droit à une véritable liberté de choix pour tous et d'établir des échéanciers pour ces mesures, y compris les normes relatives aux soins de longue durée, aux soins palliatifs et aux soins de santé communautaire, ainsi que les programmes d'aide au logement et au revenu visant à ce que tous aient concrètement accès aux autres moyens de soulager la souffrance prévus à l'alinéa 241.2(3.1)g) du projet de loi.

Accès aux données

Les données actuelles de Santé Canada ne tiennent pas compte de plusieurs facteurs importants en ce qui concerne les personnes à qui est administrée l'aide médicale à mourir ou qui en font la demande. La collecte de données désagrégées permettra d'améliorer les futurs examens et rapports et de suivre les effets de l'inégalité systémique ainsi que les déterminants sociaux de la santé en fonction de l'accès à l'aide médicale à mourir. Le gouvernement du Canada devrait veiller à ce que Santé Canada recueille les données désagrégées nécessaires en ce qui concerne les personnes qui demandent l'aide médicale à mourir, notamment les données relatives à différents facteurs, comme la race, la situation en matière de logement, le revenu, l'institutionnalisation, le niveau de scolarité, l'origine ethnique, l'identité ou l'expression de genre, l'état de santé et l'accès à d'autres mesures que l'aide médicale à mourir.

Consultation des Autochtones

Pendant la rédaction du projet de loi C-7, le ministère de la Justice a entrepris des consultations publiques auprès de dirigeants et d'experts autochtones, mais le Comité tient à souligner qu'elles étaient incomplètes. En effet, le ministère n'a pas invité de représentants métis ou inuits à sa table ronde autochtone. De plus, le projet de loi ne répond pas aux questions que la table ronde autochtone a soulevées pendant les consultations à propos de l'accès limité à des options de soins de santé adaptées aux cultures des peuples autochtones et du racisme systémique au sein du système de santé.

Examen parlementaire

Le préambule du projet de loi C-7 précise qu'un comité du Parlement entreprendra un examen des dispositions législatives sur l'aide médicale à mourir et à l'état des soins palliatifs au Canada en juin 2020. Il ne précise pas que l'examen parlementaire doit traiter de l'accès des populations autochtones à l'aide médicale à mourir ou à des soins palliatifs adaptés aux cultures autochtones. L'examen parlementaire des dispositions législatives sur l'aide médicale à mourir devrait comprendre des travaux de recherche et d'analyse portant sur l'accès des peuples autochtones à l'aide médicale à mourir, leur recours à ces soins et les soins palliatifs adaptés aux cultures des communautés autochtones.

Services de soutien

Plusieurs témoins ont dit qu'il faut de meilleures mesures de soutien aux personnes handicapées, de meilleurs soins palliatifs et de meilleurs services en matière de santé mentale en plus de l'aide médicale à mourir, ou en remplacement de celle-ci. Il faut aussi que plus de fonds soient consacrés à ces services de soutien. Les populations autochtones, surtout celles des régions éloignées, doivent surmonter plus d'obstacles pour avoir accès à des

reviews of the legislation should pay particular attention to the accessibility of culturally appropriate support services for Indigenous Peoples.

International Human Rights Obligations

It is important to note the importance of monitoring Canada's adherence to international human rights obligations by independent human rights experts and of standards regarding quality of long-term care, palliative care, home care, housing and income in accordance with social determinants of health, as these will be central to future reviews of Bill C-7 and Canada's MAiD legislation.

Ordered, That the bill be placed on the Orders of the Day for third reading later this day.

○ ○ ○

The Honourable Senator Wells, Chair of the Standing Committee on Audit and Oversight, presented the second report of the committee (*Budget—consider and report on issues relating to the nomination of its external members to the Senate—power to hire staff*).

(The report is printed as an appendix at pages 311-316.)

With leave,
The Senate proceeded to the consideration of the report.

The Honourable Senator Wells moved, seconded by the Honourable Senator Carignan, P.C., that the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

The Honourable Senator Mercer presented the following:

Monday, February 8, 2021

The Committee of Selection has the honour to present its

FOURTH REPORT

On November 19, 2020, the Senate referred Motion No. 19, under Other Business, to your committee for examination and report. The motion concerns the election of the Speaker pro tempore by secret ballot. On December 9, 2020, your committee presented an interim report concerning the designation of a Speaker pro tempore on an interim basis until the Senate decides otherwise. The report was adopted by the Senate on December 10, 2020.

Your committee has completed its examination of Motion No. 19, and in its final report, now recommends that for the remainder of this parliamentary session, the position of Speaker pro tempore be filled by means of a secret ballot, using a process to be established by the Speaker after consulting with the Leader of the Government, the Leader of the Opposition, and the leader

services de soutien adaptés à leur cultures pouvant remplacer l'aide médicale à mourir. Les futurs examens parlementaires devront accorder une attention particulière à l'accès des communautés autochtones à des services de soutien adaptés à leur culture.

Obligations relatives aux droits internationaux de la personne

Il est important d'effectuer un suivi par des experts indépendants des droits de la personne du respect, par le gouvernement du Canada, de ses obligations internationales en la matière, ainsi que le respect des normes qui régissent la qualité des soins de longue durée, des soins palliatifs, des soins à domicile, du logement et du revenu conformément aux déterminants sociaux de la santé, qui seront au coeur des futurs examens du projet de loi C-7 et des autres dispositions canadiennes sur l'aide médicale à mourir.

Ordonné : Que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture plus tard aujourd'hui.

○ ○ ○

L'honorable sénateur Wells, président du Comité permanent de l'audit et de la surveillance, présente le deuxième rapport du comité (*Budget—examiner pour en faire rapport sur les questions relatives à la nomination de ses membres externes au Sénat—autorisation d'embaucher du personnel*).

(Le rapport se trouve en annexe, pages 311 à 316.)

Avec consentement,
Le Sénat procède à l'étude du rapport.

L'honorable sénateur Wells propose, appuyé par l'honorable sénateur Carignan, c.p., que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'honorable sénateur Mercer présente ce qui suit :

Le lundi 8 février 2021

Le Comité de sélection a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Le 19 novembre 2020, le Sénat a renvoyé la motion n° 19, sous Autres Affaires, à votre comité pour examen et rapport. Cette motion propose de pourvoir le poste de Président intérimaire par moyen de scrutin secret. Le 9 décembre 2020, votre comité a présenté un rapport provisoire à propos de la désignation d'un Président intérimaire sur une base intérimaire jusqu'à ce que le Sénat en décide autrement. Le rapport a été adopté par le Sénat le 10 décembre 2020.

Votre comité a maintenant terminé l'examen de la motion n° 19, et dans son rapport final, recommande maintenant que pour la durée de la session parlementaire, le poste de Président intérimaire soit pourvu par scrutin secret, en utilisant un processus qui sera établi par le Président, après consultation avec le leader du gouvernement, le leader de l'opposition et le leader

or facilitator of any other recognized party or recognized parliamentary group.

For greater certainty, your committee notes that, once the secret ballot has occurred, the senator chosen through that process would replace the Speaker pro tempore designated on an interim basis pursuant to the earlier report, unless that senator is chosen in the secret ballot.

Respectfully submitted,

Le président,

TERRY M. MERCER

Chair

With leave,
The Senate proceeded to the consideration of the report.

The Honourable Senator Mercer moved, seconded by the Honourable Senator Martin, that the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Mercer presented the following:

Monday, February 8, 2021

The Committee of Selection has the honour to present its

FIFTH REPORT

On October 29, 2020, the Senate authorized your committee to make recommendations to the Senate on issues related to meetings of either the Senate or committees by videoconference. Your committee now presents an interim report.

On November 17, 2020, the Senate adopted a motion authorizing standing Senate committees to hold hybrid meetings or meetings entirely by videoconference, subject to certain conditions, which was subsequently extended on December 17, 2020 to be in effect from February 1, 2021 to June 23, 2021. However, these two motions did not include provisions for standing joint committees.

On January 25, 2021, the House of Commons adopted a motion to authorize virtual and hybrid meetings for standing joint committees. Accordingly, your committee now recommends that:

- (a) the Senate authorize standing joint committees to hold hybrid meetings or meetings entirely by videoconference;
- (b) hybrid committee meetings or meetings entirely by videoconference be considered, for all purposes, to be meetings of the standing joint committee in question, and senators taking part in such meetings be considered, for all purposes, to be present at the meeting;
- (c) that for greater certainty, when a standing joint committee holds a hybrid meeting or meets entirely by videoconference:

ou facilitateur de tout autre parti reconnu ou groupe parlementaire reconnu.

Pour plus de certitude, votre comité note qu'une fois le scrutin secret effectué, le sénateur choisi par ce processus remplacerait la Présidente intérimaire désignée à titre provisoire conformément au rapport précédent, à moins que cette sénatrice ne soit choisie lors du scrutin secret.

Respectueusement soumis,

Le président,

TERRY M. MERCER

Chair

Avec consentement,
Le Sénat procède à l'étude du rapport.

L'honorable sénateur Mercer propose, appuyé par l'honorable sénatrice Martin, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénateur Mercer présente ce qui suit :

Le lundi 8 février 2021

Le Comité de sélection a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Le 29 octobre 2020, le Sénat a autorisé votre comité à proposer des recommandations au Sénat sur toute question reliée aux séances du Sénat ou des comités par vidéoconférence. Votre comité présente maintenant un rapport provisoire.

Le 17 novembre 2020, le Sénat a adopté une motion autorisant les comités sénatoriaux permanents à tenir des réunions hybrides ou des réunions entièrement par vidéoconférence, sous réserve de certaines conditions. Cette motion a ensuite été prolongée le 17 décembre 2020 pour être en vigueur du 1^{er} février 2021 au 23 juin 2021. Cependant, ces deux motions ne prévoyaient pas de dispositions relatives aux comités mixtes permanents.

Le 25 janvier 2021, la Chambre des communes a adopté une motion autorisant les réunions virtuelles et hybrides pour les comités mixtes permanents. Par conséquent, votre comité recommande :

- a) que le Sénat autorise les comités mixtes permanents à tenir des réunions hybrides ou des réunions entièrement par vidéoconférence;
- b) que les réunions de comité hybrides et les réunions tenues entièrement par vidéoconférence soient réputées à toutes fins des réunions du comité mixte permanent en question et que les sénateurs prenant part à ces réunions soient réputés à toutes fins présents à la réunion;
- c) qu'il soit entendu que, lorsqu'un comité mixte permanent tient une réunion hybride ou se réunit entièrement par vidéoconférence :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> (i) all members of a standing joint committee participating count towards quorum; (ii) such meetings be considered to be occurring in the parliamentary precinct, irrespective of where participants may be; and (iii) the standing joint committees be directed to approach in camera meetings with all necessary precaution, taking account of the risks to confidentiality inherent in such technologies. <p>(d) subject to variations that may be required by the circumstances, to participate in a meeting by videoconference senators must:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) use a desktop or laptop computer and headphones with integrated microphone provided by the Senate for videoconferences; (ii) not use other devices such as personal tablets or smartphones; (iii) be the only people visible on the videoconference; (iv) have their video on and broadcasting their image at all times; and (v) leave the videoconference if they leave their seat. | <ul style="list-style-type: none"> (i) les membres du comité mixte permanent qui participent font partie du quorum; (ii) ces réunions sont considérées comme ayant lieu dans l'enceinte parlementaire, peu importe où se trouvent les participants; (iii) les comités mixtes permanents soient tenus d'aborder les réunions à huis clos avec toutes les précautions nécessaires, en tenant compte des risques inhérents pour la confidentialité à ces technologies. <p>d) que, sous réserve des variations qui pourraient s'imposer à la lumière des circonstances, la participation des sénateurs à une réunion par vidéoconférence soit assujettie aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) utiliser un ordinateur de bureau ou un ordinateur portatif et un casque d'écoute avec microphone intégré fournis par le Sénat pour les vidéoconférences; (ii) ne pas utiliser d'autres appareils, comme une tablette ou un téléphone intelligent personnel; (iii) être les seules personnes visibles sur la vidéoconférence; (iv) avoir la fonction vidéo activée en tout temps afin qu'on puisse les voir; (v) quitter la vidéoconférence s'ils quittent leur siège. |
|---|--|

That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House accordingly.

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

Respectfully submitted,

Respectueusement soumis,

Le président,

TERRY M. MERCER

Chair

With leave,
The Senate proceeded to the consideration of the report.

Avec consentement,
Le Sénat procède à l'étude du rapport.

The Honourable Senator Mercer moved, seconded by the Honourable Senator Carignan, P.C., that the report be adopted.

L'honorable sénateur Mercer propose, appuyé par l'honorable sénateur Carignan, c.p., que le rapport soit adopté.

The question being put on the motion, it was adopted.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Government Notices of Motions

Préavis de motions du gouvernement

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Gagné moved, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C.:

Avec le consentement du Sénat,
L'honorable sénatrice Gagné propose, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p.,

That, notwithstanding rules 6-1 and 9-8(1)(b), until June 23, 2021, senators:

Que, notwithstanding les articles 6-1 et 9-8(1)(b) du Règlement, jusqu'au 23 juin 2021, les sénateurs :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> (a) may speak and vote from a seat other than their assigned places, including from a seat located in the Senate galleries, which shall be considered to be within the bar of the Senate; | <ul style="list-style-type: none"> a) puissent prendre la parole ou voter à partir d'un siège autre que la place qui leur est attribuée, incluant à partir d'un siège dans les tribunes du Sénat, qui seront considérées comme étant à l'intérieur de la barre du Sénat; |
|---|---|

- (b) remain seated when speaking from a seat located in the Senate galleries; and
- (c) may otherwise speak while either standing or seated.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Gold, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Petitclerc:

That, notwithstanding any provision of the Rules, previous order or usual practice, proceedings relating to Bill C-7, An Act to amend the Criminal Code (medical assistance in dying), at third reading be governed by the following provisions:

1. on Monday, February 8, 2021, no amendment or other motion, except to adjourn debate or that a certain senator be now heard, shall be received;
2. proceedings on the bill between Tuesday, February 9, 2021, and the start of the final general debate provided for in paragraph 3 shall be subject to the following provisions:
 - 2.1 except as provided in subparagraph 2.8, the Senate shall deal with the bill according to the following themes in the indicated order, so that, once debate on one theme ends, the Senate shall proceed to debate on the next theme, without reverting to an earlier theme, and with speeches, amendments and subamendments not generally relating to the theme then before the Senate being out of order:
 - (a) mental illness and degenerative illness;
 - (b) safeguards and advance requests;
 - (c) vulnerable and minority groups, healthcare (including palliative care) and access to medical assistance in dying;
 - (d) conscience rights; and
 - (e) review process and coming into force of the act;
 - 2.2 the sitting of Wednesday, February 10, 2021, shall continue after 4 p.m. if debate on the bill is still underway at that time, until the earlier of the conclusion of those proceedings or 9 p.m., as if that earlier time were the ordinary time of adjournment on that day;
 - 2.3 the sitting of Monday, February 15, 2021, shall start at 2 p.m.;
 - 2.4 a senator:
 - (a) may speak once to the motion for third reading of the bill during the debate on each theme, for a maximum of 10 minutes, provided that a senator

- b) restent assis lorsqu'ils prennent la parole à partir d'un siège dans les tribunes du Sénat;
- c) puissent autrement se lever ou rester assis lorsqu'ils prennent la parole.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénateur Gold, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Petitclerc,

Que, nonobstant toute disposition du Règlement, tout ordre antérieur ou toute pratique habituelle, les délibérations concernant le projet de loi C-7, Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir), soient régies par les dispositions suivantes à l'étape de la troisième lecture :

1. le lundi 8 février 2021, sont irrecevables les amendements et autres motions, sauf celles visant à ajourner le débat ou à donner la parole à tel sénateur;
2. du mardi 9 février 2021 jusqu'au début du débat final général prévu au paragraphe 3 les délibérations sont assujetties aux dispositions suivantes :
 - 2.1 sous réserve du sous-paragraphe 2.8, le Sénat traite du projet de loi selon les thèmes énoncés ci-dessous dans l'ordre indiqué, de façon à ce que, une fois le débat sur un thème donné terminé, le Sénat procède au débat sur le prochain thème, sans revenir à un thème précédent, et les discours, les amendements et les sous-amendements qui n'ont pas rapport, de manière générale, au thème dont est saisi le Sénat soient irrecevables :
 - a) la maladie mentale et la maladie dégénérative;
 - b) les mesures de sauvegarde et les demandes anticipées;
 - c) les groupes vulnérables et minoritaires, les soins de santé (les soins palliatifs y compris) et l'accès à l'aide médicale à mourir;
 - d) les droits à la conscience;
 - e) le processus d'examen et l'entrée en vigueur de la loi;
 - 2.2 la séance du mercredi 10 février 2021 se prolonge au-delà de 16 heures si le débat sur le projet de loi est toujours en cours à cette heure, et ce jusqu'à la fin de ces délibérations ou à 21 heures, selon la première éventualité, qui est réputée être l'heure fixée pour la clôture de la séance pour ce jour-là;
 - 2.3 la séance du lundi 15 février 2021 commence à 14 heures;
 - 2.4 un sénateur :
 - a) peut prendre la parole sur la motion tendant à la troisième lecture du projet de loi une fois dans le débat sur chaque thème, et ce pour un maximum de

who sent the text of an amendment pursuant to subparagraph 2.7 and intends to move it may speak for a maximum of 15 minutes instead of the 10 minutes otherwise allowed; and

- (b) may also speak once, for a maximum of 6 minutes, to any amendment and subamendment, unless that senator moved the amendment or subamendment;

2.5 if a standing vote is requested on any motion relating to the bill, that vote shall not be deferred, and the bells to call in the senators shall ring for only 15 minutes;

2.6 no motion, except that a certain senator be now heard, to adjourn debate or for a subamendment, shall be received while the Senate is considering an amendment to the bill, and no motion, except that a certain senator be now heard or to adjourn debate, shall be received while the Senate is considering a subamendment;

2.7 if a senator wishes to move an amendment to the bill, the amendment must be sent to the Clerk of the Senate or his delegate, in both English and French, by 5 p.m. on the day before it is moved, and the Clerk or his delegate will provide it to the leaders and facilitators as soon as possible;

2.8 if a point of order is raised in relation:

- (a) to an amendment, the Speaker may direct that proceedings on the bill continue as if the amendment were not before the Senate pending his decision, and debate on the amendment shall resume after the ruling, if the item is in order, whether the ruling is given at that sitting or at a future sitting; or
- (b) to a subamendment, the Speaker may give a similar direction, in which case debate on the amendment shall continue as if the subamendment were not before the Senate, provided that if debate on the amendment concludes before a ruling on the subamendment, the provisions of point (a) shall generally apply, with debate on the subamendment and the amendment resuming later that sitting or at a future sitting, if appropriate; and

2.9 notwithstanding any other provision of this order, if technical reasons require a suspension of the sitting during debate on Bill C-7, or if, under the provisions of subparagraph 2.8, debate on an item from an earlier sitting resumes at a subsequent sitting, the time provided for the adjournment of the Senate on that day shall, until debate on the bill has finished for the day, be delayed by a period of time equivalent to both the length of any suspensions and the time taken to dispose of the amendment or subamendment, with this delayed

10 minutes, à condition que s'il a fait parvenir le texte d'un amendement conformément au sous-paragraphe 2.7 et a l'intention de le proposer, il puisse prendre la parole pendant 15 minutes au lieu des 10 minutes autrement prévues;

- b) peut également prendre la parole une fois, et ce, pour un maximum de 6 minutes, sur tout amendement ou sous-amendement, à moins qu'il n'ait proposé l'amendement ou le sous-amendement;

2.5 le vote par appel nominal qui est demandé sur toute motion relative au projet de loi n'est pas différé, et la sonnerie d'appel des sénateurs ne retentit que pendant 15 minutes;

2.6 aucune motion, sauf celle visant à donner la parole à tel sénateur, à ajourner le débat ou proposant un sous-amendement, ne doit être reçue pendant que le Sénat étudie un amendement au projet de loi, et aucune motion, sauf celle visant à donner la parole à tel sénateur ou à ajourner le débat, ne doit être reçue pendant que le Sénat étudie un sous-amendement;

2.7 si un sénateur souhaite proposer un amendement au projet de loi, il doit le faire parvenir au greffier du Sénat ou à son délégué, en français et en anglais, avant 17 heures le jour qui précède sa proposition, et le greffier ou son délégué le fait parvenir aux leaders et aux facilitateurs dès que possible;

2.8 si le Règlement est invoqué :

- a) au sujet d'un amendement, le Président peut donner instruction que les délibérations sur le projet de loi se poursuivent pendant qu'il prend sa décision en délibéré, comme si le Sénat n'était pas saisi de l'amendement, et le débat sur l'amendement reprendra après la décision, si l'affaire est recevable, et ce peu importe que la décision soit rendue à cette séance ou à une séance ultérieure;
- b) au sujet d'un sous-amendement, le Président peut donner une instruction semblable, auquel cas le débat sur l'amendement se poursuivra comme si le Sénat n'était pas saisi du sous-amendement, à condition que si le débat sur l'amendement prend fin avant que ne soit rendue la décision sur le sous-amendement, les dispositions du point a) s'appliquent de façon générale, le débat sur le sous-amendement et l'amendement reprenant plus tard à cette séance ou à une séance ultérieure, s'il y a lieu;

2.9 nonobstant toute autre disposition du présent ordre, en cas de suspension d'une séance pour des raisons techniques au cours du débat sur le projet de loi C-7, ou dans le cas où un débat d'une séance antérieure reprend à une séance ultérieure conformément aux dispositions du sous-paragraphe 2.8, l'heure prévue pour la clôture de la séance ce jour-là est retardée, tant que le Sénat n'a pas terminé le débat sur le projet de loi ce jour-là, d'une période de temps équivalente à la durée des suspensions et du temps requis pour traiter de l'amendement ou du

- time being considered the ordinary time of adjournment on that day;
3. once the thematic debate provided for in subparagraph 2.1 has concluded, the Senate shall begin a final general debate on the bill, and, once this debate starts, the Rules, orders and practices that would apply if this order had not been adopted — including, in particular, normal provisions relating to speaking times — apply in relation to proceedings on Bill C-7, except as follows:
- 3.1 any prior speech relating to the bill shall not be counted as a speech for the purposes of rule 6-2(1);
- 3.2 no amendment or other motion, except that a certain senator be now heard, shall be received until the bill has been decided upon at third reading;
- 3.3 if a standing vote is requested on any motion relating to the bill, that vote shall not be deferred, and the bells to call in the senators shall only ring for:
- (a) 15 minutes for any vote other than the vote on the motion for third reading of the bill; and
- (b) 30 minutes in the case of a standing vote requested on the motion for third reading of the bill;
- 3.4 on Wednesday, February 17, 2021, the sitting shall not be adjourned before the Senate has decided upon the bill at third reading, but it shall continue as required until that decision; and
- 3.5 if, under the provisions of subparagraph 2.8, debate on an amendment or subamendment resumes during the final general debate, proceedings on that amendment or subamendment shall be governed by the relevant provisions of paragraph 2;
4. for greater certainty, all times in this order are Ottawa times;
5. when any provision of this order provides for a 15-minute bell, any whip or liaison may require that, notwithstanding that provision, the bells instead ring for 30 minutes, except that in the case of the bells for a vote on the motion for third reading of the bill, any whip or liaison may require that the bells ring for 60 minutes, rather than the 30 provided for in point 3.3(b);
6. on any day that the bill is before the Senate, including a Monday, there shall be an evening suspension of one hour, to normally start at 6 p.m., provided that if, at that time, a senator is speaking in debate on the bill, the start of the evening suspension shall be delayed so as not to interrupt the senator's intervention; and
- sous-amendement, cette nouvelle heure étant réputée être l'heure fixée pour la clôture de la séance ce jour-là;
3. une fois le débat selon les thèmes prévu au sous-paragraphe 2.1 terminé, le Sénat tient un débat final général sur le projet de loi, et une fois ce débat commencé, les dispositions du Règlement, les ordres et les pratiques qui s'appliqueraient si le Sénat n'avait pas adopté le présent ordre — notamment les dispositions normales concernant les temps de parole — s'appliquent en ce qui concerne le projet de loi C-7, sous réserve des dispositions suivantes :
- 3.1 les discours antérieurs ayant rapport au projet de loi ne sont pas pris en compte pour les fins de l'article 6-2(1) du Règlement;
- 3.2 sont irrecevables les amendements et autres motions, sauf celles visant à donner la parole à tel sénateur, et ce jusqu'à ce que le Sénat ait rendu une décision finale sur le projet de loi à l'étape de la troisième lecture;
- 3.3 si un vote par appel nominal est demandé sur toute motion relative au projet de loi, ce vote n'est pas différé, et la sonnerie d'appel des sénateurs ne retentit que pendant :
- a) 15 minutes dans le cas de tout vote sauf celui sur la motion tendant à la troisième lecture du projet de loi;
- b) 30 minutes dans le cas du vote par appel nominal demandé sur la motion tendant à la troisième lecture du projet de loi;
- 3.4 la séance du mercredi 17 février 2021 ne peut être levée sans que le Sénat ait rendu une décision finale sur le projet de loi à l'étape de la troisième lecture, mais elle continuera au besoin jusqu'à la prise de cette décision;
- 3.5 le débat sur un amendement ou sous-amendement qui reprend au cours du débat final général conformément aux dispositions du sous-paragraphe 2.8 est régi par les dispositions du paragraphe 2;
4. il est entendu que les heures indiquées dans le présent ordre correspondent à l'heure locale d'Ottawa;
5. lorsqu'une disposition du présent ordre prévoit une sonnerie de 15 minutes, tout whip ou agent de liaison peut exiger que, nonobstant cette disposition, elle retentisse plutôt pendant 30 minutes, sauf que dans le cas de la sonnerie pour le vote sur la motion tendant à la troisième lecture du projet de loi, tout whip ou agent de liaison peut exiger qu'elle retentisse pendant 60 minutes, au lieu des 30 minutes prévues au point 3.3b);
6. les jours où le Sénat est saisi du projet de loi, notamment les lundis, il y aura une suspension du soir d'une durée d'une heure, dont l'heure de début normale sera 18 heures, à condition que si, à cette heure, un sénateur a la parole dans le débat sur le projet de loi, le début de la suspension du soir soit retardé afin de ne pas interrompre cette intervention;

7. the Law Clerk and Parliamentary Counsel is authorized to make any necessary technical, editorial, grammatical, or other required, non-substantive changes to or as a result of amendments adopted by the Senate, including the updating of cross-references and the renumbering of provisions; and

That, notwithstanding any provision of the Rules, previous order or usual practice, on Wednesday, February 17, 2021, the sitting continue, if proceedings on Bill C-7 are concluded, until the end of Government Business or 9 p.m., whichever comes first, provided that if proceedings on Bill C-7 conclude after 9 p.m., the Senate adjourn once those proceedings have concluded.

The question being put on the motion, it was adopted.

Introduction and First Reading of Senate Public Bills

The Honourable Senator Omidvar introduced Bill S-222, An Act to amend the Income Tax Act (use of resources).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Omidvar moved, seconded by the Honourable Senator Woo, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

MESSAGES FROM THE HOUSE OF COMMONS

A message was brought from the House of Commons to return Bill S-1001, An Act respecting Girl Guides of Canada,

And to acquaint the Senate that the Commons has passed this bill, without amendment.

ROUTINE PROCEEDINGS

Notices of Motions

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Plett:

That, notwithstanding usual practice, the speeches by the Honourable Senators Coyle and Ataullahjan on the third reading of Bill S-2, An Act to amend the Chemical Weapons Convention Implementation Act, and the speech by the Honourable Senator Martin on the second reading of Bill C-7, An Act to amend the Criminal Code (medical assistance in dying), that they

7. le légiste et conseiller parlementaire est autorisé à apporter les modifications de forme nécessaires, notamment d'ordre rédactionnel ou grammatical, ainsi que toute autre modification requise n'ayant aucun effet sur le fond aux amendements adoptés par le Sénat, ou à la suite de ceux-ci, y compris la mise à jour des renvois et la renumérotation des dispositions

Que nonobstant toute disposition du Règlement, tout ordre antérieur ou toute pratique habituelle, la séance du mercredi 17 février 2021 se poursuive, si les délibérations sur le projet de loi C-7 sont terminées, jusqu'à la fin des affaires du gouvernement ou à 21 heures, selon la première éventualité, à condition que si les délibérations sur le projet de loi C-7 ne prennent fin qu'après 21 heures, la séance soit levée une fois ces délibérations terminées.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Dépôt et première lecture de projets de loi d'intérêt public du Sénat

L'honorable sénatrice Omidvar dépose le projet de loi S-222, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (utilisation des ressources).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Omidvar propose, appuyée par l'honorable sénateur Woo, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MESSAGES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

La Chambre des communes transmet au Sénat un message par lequel elle retourne le projet de loi S-1001, Loi concernant les Guides du Canada,

Et informe le Sénat que les Communes ont adopté ce projet de loi, sans amendement.

AFFAIRES COURANTES

Préavis de motions

Avec le consentement du Sénat,
L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénateur Plett,

Que, nonobstant toute pratique habituelle, les discours des honorables sénatrices Coyle et Ataullahjan sur la troisième lecture du projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi de mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques, et le discours de l'honorable sénatrice Martin sur la deuxième lecture du projet de loi C-7, Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir),

had intended to deliver on Thursday, December 17, 2020, be printed as appendices to the *Debates of the Senate* of that day, if the senators so choose.

The question being put on the motion, it was adopted.

QUESTION PERIOD

The Senate proceeded to Question Period.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

Bills – Third Reading

Third reading of Bill C-7, An Act to amend the Criminal Code (medical assistance in dying).

The Honourable Senator Petitclerc moved, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C., that the bill be read for a third time.

Debate.

Pursuant to rule 3-3(1) and the order adopted by the Senate earlier today, the Speaker pro tempore left the Chair to resume the same at 7:06 p.m.

The sitting resumed.

Bills – Third Reading

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Petitclerc, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C., for the third reading of Bill C-7, An Act to amend the Criminal Code (medical assistance in dying).

After debate,

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Seidman, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Bills – Second Reading

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Dalphond, seconded by the Honourable Senator Galvez, for the second reading of Bill C-3, An Act to amend the Judges Act and the Criminal Code.

qu'elles avaient l'intention de prononcer le jeudi 17 décembre 2020, soient imprimés sous forme d'annexes aux *Débats du Sénat* de ce jour-là, si les sénatrices le souhaitent.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Le Sénat procède à la période des questions.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi – Troisième lecture

Troisième lecture du projet de loi C-7, Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir).

L'honorable sénatrice Petitclerc propose, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p., que le projet de loi soit lu pour la troisième fois.

Débat.

Conformément à l'article 3-3(1) du Règlement et l'ordre adopté par le Sénat plus tôt aujourd'hui, la Présidente intérimaire quitte le fauteuil pour le reprendre à 19 h 6.

La séance reprend.

Projets de loi – Troisième lecture

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénatrice Petitclerc, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p., tendant à la troisième lecture du projet de loi C-7, Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir).

Après débat,

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Seidman, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Projets de loi – Deuxième lecture

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Dalphond, appuyée par l'honorable sénatrice Galvez, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur les juges et le Code criminel.

After debate,
The Honourable Senator Pate moved, seconded by the Honourable Senator Woo, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Reports of Committees – Other

Order No. 3 was called and postponed until the next sitting.

Motions

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Gagné, seconded by the Honourable Senator Petitclerc:

That the following Address be presented to Her Excellency the Governor General of Canada:

To Her Excellency the Right Honourable Julie Payette, Chancellor and Principal Companion of the Order of Canada, Chancellor and Commander of the Order of Military Merit, Chancellor and Commander of the Order of Merit of the Police Forces, Governor General and Commander-in-Chief of Canada.

MAY IT PLEASE YOUR EXCELLENCY:

We, Her Majesty's most loyal and dutiful subjects, the Senate of Canada in Parliament assembled, beg leave to offer our humble thanks to Your Excellency for the gracious Speech which Your Excellency has addressed to both Houses of Parliament.

After debate,
The Honourable Senator Gagné moved, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

ADJOURNMENT

At 7:43 p.m., pursuant to the orders adopted by the Senate on October 27, 2020 and December 17, 2020, the Senate adjourned until 2 p.m., tomorrow.

DOCUMENTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 14-1(7)

Copies of Orders in Council P.C. 2020-966, P.C. 2020-967 and P.C. 2020-968 concerning minimizing the risk of exposure to COVID-19 in Canada, pursuant to the *Quarantine Act*, S.C. 2005, c. 20, sbs. 61(2).—Sessional Paper No. 2/43-517.

Report of the Public Service Commission for the fiscal year ended March 31, 2020, pursuant to the *Public Service Employment Act*, S.C. 2003, c. 22, ss. 12 “23(2)” and 13.—Sessional Paper No. 2/43-518.

Après débat,
L'honorable sénatrice Pate propose, appuyée par l'honorable sénateur Woo, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Rapports de comités – Autres

L'article n° 3 est appelé et différé à la prochaine séance.

Motions

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Gagné, appuyée par l'honorable sénatrice Petitclerc,

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence la gouverneure générale du Canada :

À Son Excellence la très honorable Julie Payette, chancelière et compagnon principal de l'Ordre du Canada, chancelière et commandeur de l'Ordre du mérite militaire, chancelière et commandeur de l'Ordre du mérite des corps policiers, gouverneure générale et commandante en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,
L'honorable sénatrice Gagné propose, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p., que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 43, conformément aux ordres adoptés par le Sénat le 27 octobre 2020 et le 17 décembre 2020, le Sénat s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.

DOCUMENTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14-1(7) DU RÈGLEMENT

Copies des décrets C.P. 2020-966, C.P. 2020-967 et C.P. 2020-968 concernant la réduction du risque d'exposition à la COVID-19 au Canada, conformément à la *Loi sur la mise en quarantaine*, L.C. 2005, ch. 20, par. 61(2).—Document parlementaire n° 2/43-517.

Rapport de la Commission de la fonction publique pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, conformément à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, L.C. 2003, ch. 22, art. 12 « 23(2) » et 13.—Document parlementaire n° 2/43-518.

Report on the administration of the *Canadian Forces Superannuation Act* - Reserve Force Pension Plan for the fiscal year ended March 31, 2018, pursuant to the Act, R.S.C. 1985, c. C-17, ss. 57, 59.7 and 72.—Sessional Paper No. 2/43-519.

Report on the state of Canada's forests for the year 2020, pursuant to the *Department of Natural Resources Act*, S.C. 1994, c. 41, sbs. 7(2).—Sessional Paper No. 2/43-520.

Management Plan for the Sainte-Anne-de-Bellevue Canal Historic Site, pursuant to the *Parks Canada Agency Act*, S.C. 1998, c. 31, sbs. 32(2).—Sessional Paper No. 2/43-521.

Report on the operations of the Exchange Fund Account for the fiscal year ended March 31, 2020, pursuant to the *Currency Act*, R.S.C. 1985, c. C-52, sbs. 21(1).—Sessional Paper No. 2/43-522.

Service Fees Report of the Canada School of Public Service for 2019 to 2020, pursuant to the *Service Fees Act*, S.C. 2017, c. 20, s. 20.—Sessional Paper No. 2/43-523.

Copies of Orders in Council P.C. 2020-1128 and P.C. 2021-1 concerning minimizing the risk of exposure to COVID-19 in Canada, pursuant to the *Quarantine Act*, S.C. 2005, c. 20, sbs. 61(2).—Sessional Paper No. 2/43-524.

Report of the Intelligence Commissioner for the year ended December 31, 2019, pursuant to the *Intelligence Commissioner Act*, S.C. 2019, c. 13, s. 50 “22(3)”.—Sessional Paper No. 2/43-525.

Report on the use of electronic surveillance for the year 2019, pursuant to the *Criminal Code*, R.S.C. 1985, c. C-46, sbs. 195(4).—Sessional Paper No. 2/43-526.

Amendment to the Agreement for RCMP policing services (First Nations Community Policing Service) for the province of Newfoundland and Labrador, pursuant to the *Royal Canadian Mounted Police Act*, R.S.C. 1985, c. R-10, sbs. 20(5).—Sessional Paper No. 2/43-527.

Report of the National Arts Centre, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended August 31, 2020, pursuant to the *National Arts Centre Act*, R.S.C. 1985, c. N-3, sbs. 17(2).—Sessional Paper No. 2/43-528.

Interim Order Respecting the Importation, Sale and Advertising of Drugs for Use in Relation to COVID-19, pursuant to the *Food and Drugs Act*, R.S.C. 1985, c. F-27, sbs. 30.1(6) and (7).—Sessional Paper No. 2/43-529.

Interim Order No. 2 Respecting Certain Training Requirements (B-737-8 and Other Aircraft), pursuant to the *Aeronautics Act*, R.S.C. 1985, c. A-2, sbs. 6.41(5) and (6).—Sessional Paper No. 2/43-530.

Interim Order No. 20 Respecting Certain Requirements for Civil Aviation Due to COVID-19, pursuant to the *Aeronautics*

Rapport sur l'application de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* - Régime de pension de la Force de réserve pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, conformément à la Loi, L.R.C. 1985, ch. C-17, art. 57, 59.7 et 72.—Document parlementaire n° 2/43-519.

Rapport sur l'état des forêts au Canada pour l'année 2020, conformément à la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles*, L.C. 1994, ch. 41, par. 7(2).—Document parlementaire n° 2/43-520.

Plan directeur pour le lieu historique national du Canal-de-Sainte-Anne-de-Bellevue, conformément à la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, L.C. 1998, ch. 31, par. 32(2).—Document parlementaire n° 2/43-521.

Rapport sur les opérations du Compte du fonds des changes pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, conformément à la *Loi sur la monnaie*, L.R.C. 1985, ch. C-52, par. 21(1).—Document parlementaire n° 2/43-522.

Rapport relatif aux frais de service de l'École de la fonction publique du Canada pour 2019 à 2020, conformément à la *Loi sur les frais de service*, L.C. 2017, ch. 20, art. 20.—Document parlementaire n° 2/43-523.

Copies des décrets C.P. 2020-1128 et C.P. 2021-1 concernant la réduction du risque d'exposition à la COVID-19 au Canada, conformément à la *Loi sur la mise en quarantaine*, L.C. 2005, ch. 20, par. 61(2).—Document parlementaire n° 2/43-524.

Rapport du commissaire au renseignement pour l'année terminée le 31 décembre 2019, conformément à la *Loi sur le commissaire au renseignement*, L.C. 2019, ch. 13, art. 50 « 22(3) ».—Document parlementaire n° 2/43-525.

Rapport sur la surveillance électronique pour l'année 2019, conformément au *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, par. 195(4).—Document parlementaire n° 2/43-526.

Modification à l'Entente des services de police de la GRC (Service de police communautaire des Premières nations) pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador, conformément à la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. 1985, ch. R-10, par. 20(5).—Document parlementaire n° 2/43-527.

Rapport du Centre national des Arts, ainsi que le rapport du vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 août 2020, conformément à la *Loi sur le Centre national des Arts*, L.R.C. 1985, ch. N-3, par. 17(2).—Document parlementaire n° 2/43-528.

Arrêté d'urgence concernant l'importation, la vente et la publicité de drogues à utiliser relativement à la COVID-19, conformément à la *Loi sur les aliments et drogues*, L.R.C. 1985, ch. F-27, par. 30.1(6) et (7).—Document parlementaire n° 2/43-529.

Arrêté d'urgence n° 2 visant certaines exigences relatives à la formation (B-737-8 et autres aéronefs), conformément à la *Loi sur l'aéronautique*, L.R.C. 1985, ch. A-2, par. 6.41(5) et (6).—Document parlementaire n° 2/43-530.

Arrêté d'urgence n° 20 visant certaines exigences relatives à l'aviation civile en raison de la COVID-19, conformément à la

Act, R.S.C. 1985, c. A-2, sbs. 6.41(5) and (6).—Sessional Paper No. 2/43-531.

Interim Order Respecting Certain Training Requirements (B-737-8 and Other Aircraft), pursuant to the *Aeronautics Act*, R.S.C. 1985, c. A-2, sbs. 6.41(5) and (6).—Sessional Paper No. 2/43-532.

Interim Orders No. 16, 17, 18 and 19 Respecting Certain Requirements for Civil Aviation Due to COVID-19, pursuant to the *Aeronautics Act*, R.S.C. 1985, c. A-2, sbs. 6.41(5) and (6).—Sessional Paper No. 2/43-533.

Copy of Rules amending the Rules of the Supreme Court of Canada (81000-2-4336), pursuant to the *Supreme Court Act*, R.S.C. 1985, c. S-26, sbs. 97(4).—Sessional Paper No. 2/43-534.

Report on the *Statutes Repeal Act* for the year 2021, pursuant to the Act, S.C. 2008, c. 20, s. 2.—Sessional Paper No. 2/43-535.

Annual report setting out the number of recognizances (terrorism peace bonds) from June 21, 2019 to June 20, 2020, pursuant to the *Criminal Code*, R.S.C. 1985, c. C-46, sbs. 810.011(15).—Sessional Paper No. 2/43-536.

Report on operations under sections 38.13 and 38.15 of the *Canada Evidence Act* from July 15, 2019, to July 14, 2020, pursuant to the Act, R.S.C. 1985, c. C-5, s. 38.17.—Sessional Paper No. 2/43-537.

Report on the administration of student financial assistance programs for the loan year 2018-19, pursuant to the *Canada Student Financial Assistance Act*, S.C. 1994, c. 28, sbs. 20(1).—Sessional Paper No. 2/43-538.

Report on the administration of student financial assistance programs for the loan year 2017-18, pursuant to the *Canada Student Financial Assistance Act*, S.C. 1994, c. 28, sbs. 20(1).—Sessional Paper No. 2/43-539.

Copies of Orders in Council P.C. 2021-9, P.C. 2021-10 and P.C. 2021-11 concerning minimizing the risk of exposure to COVID-19 in Canada, pursuant to the *Quarantine Act*, S.C. 2005, c. 20, sbs. 61(2).—Sessional Paper No. 2/43-540.

Summary of the Amendment to the Corporate Plan for 2020-24 and the Operating and Capital Budgets for 2020 of VIA Rail Canada Inc., pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/43-541.

Annual Statutory Report on the *Indian Act Amendment and Replacement Act* for the year 2021, pursuant to the Act, S.C. 2014, c. 38, s. 2.—Sessional Paper No. 2/43-542.

Report on the Operation of the *Canadian Multiculturalism Act* for the fiscal year ended March 31, 2020, pursuant to the Act, R.S.C. 1985, c. 24 (4th Supp.), s. 8.—Sessional Paper No. 2/43-543.

Loi sur l'aéronautique, L.R.C. 1985, ch. A-2, par. 6.41(5) et (6).—Document parlementaire n° 2/43-531.

Arrêté d'urgence visant certaines exigences relatives à la formation (B-737-8 et autres aéronefs), conformément à la *Loi sur l'aéronautique*, L.R.C. 1985, ch. A-2, par. 6.41(5) et (6).—Document parlementaire n° 2/43-532.

Arrêtés d'urgence n° 16, 17, 18 et 19 visant certaines exigences relatives à l'aviation civile en raison de la COVID-19, conformément à la *Loi sur l'aéronautique*, L.R.C. 1985, ch. A-2, par. 6.41(5) et (6).—Document parlementaire n° 2/43-533.

Copie des Règles modifiant les Règles de la Cour suprême du Canada (81000-2-4336), conformément à la *Loi sur la Cour suprême*, L.R.C. 1985, ch. S-26, par. 97(4).—Document parlementaire n° 2/43-534.

Rapport sur la *Loi sur l'abrogation des lois* pour l'année 2021, conformément à la Loi, L.C. 2008, ch. 20, art. 2.—Document parlementaire n° 2/43-535.

Rapport annuel indiquant le nombre d'engagements (de ne pas troubler l'ordre public liés au terrorisme) du 21 juin 2019 au 20 juin 2020, conformément au *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, par. 810.011(15).—Document parlementaire n° 2/43-536.

Rapport sur l'application des articles 38.13 et 38.15 de la *Loi sur la preuve au Canada* du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2020, conformément à la Loi, L.R.C. 1985, ch. C-5, art. 38.17.—Document parlementaire n° 2/43-537.

Rapport sur l'administration du Programme d'aide financière aux étudiants pour l'année de prêt 2018-2019, conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, L.C. 1994, ch. 28, par. 20(1).—Document parlementaire n° 2/43-538.

Rapport sur l'administration du Programme d'aide financière aux étudiants pour l'année de prêt 2017-2018, conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, L.C. 1994, ch. 28, par. 20(1).—Document parlementaire n° 2/43-539.

Copies des décrets C.P. 2021-9, C.P. 2021-10 et C.P. 2021-11 concernant la réduction du risque d'exposition à la COVID-19 au Canada, conformément à la *Loi sur la mise en quarantaine*, L.C. 2005, ch. 20, par. 61(2).—Document parlementaire n° 2/43-540.

Résumé de l'amendement au plan d'entreprise de 2020-2024 et au budget d'exploitation et d'immobilisation de 2020 de VIA Rail Canada Inc., conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n° 2/43-541.

Rapport législatif annuel sur la *Loi sur la modification et le remplacement de la Loi sur les Indiens* pour l'année 2021, conformément à la Loi, L.C. 2014, ch. 38, art. 2.—Document parlementaire n° 2/43-542.

Rapport sur l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, conformément à la Loi, L.R.C. 1985, ch. 24 (4^e suppl.), art. 8.—Document parlementaire n° 2/43-543.

Report of the Parliamentary Budget Officer entitled “Simplifying the Home Office Expense Deduction”, pursuant to the *Parliament of Canada Act*, R.S.C. 1985, c. P-1, sbs. 79.2(2).—Sessional Paper No. 2/43-544.

Report of the Parliamentary Budget Officer entitled “RCMP National Body-worn Camera (BWC) Program and Digital Evidence Management System (DEMS)”, pursuant to the *Parliament of Canada Act*, R.S.C. 1985, c. P-1, sbs. 79.2(2).—Sessional Paper No. 2/43-545.

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 12-5

Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry

The Honourable Senator MacDonald was added to the membership (*January 24, 2021*).

The Honourable Senator Seidman was removed from the membership of the committee, substitution pending (*January 24, 2021*).

Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Seidman (*January 26, 2021*).

The Honourable Senator MacDonald was removed from the membership of the committee, substitution pending (*January 24, 2021*).

The Honourable Senator Seidman was added to the membership (*January 24, 2021*).

Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

The Honourable Senator Frum replaced the Honourable Senator Carignan, P.C. (*February 5, 2021*).

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The Honourable Senator Dalphond replaced the Honourable Senator Harder, P.C. (*February 4, 2021*).

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator White (*February 3, 2021*).

The Honourable Senator White replaced the Honourable Senator Wallin (*February 3, 2021*).

The Honourable Senator Wallin replaced the Honourable Senator Campbell (*February 3, 2021*).

The Honourable Senator Boyer replaced the Honourable Senator Pate (*February 3, 2021*).

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Black (*Ontario*) (*February 2, 2021*).

The Honourable Senator Black (*Ontario*) replaced the Honourable Senator Richards (*February 2, 2021*).

The Honourable Senator Richards replaced the Honourable Senator Wallin (*February 2, 2021*).

The Honourable Senator Tannas replaced the Honourable Senator Dagenais (*February 2, 2021*).

The Honourable Senator Wallin replaced the Honourable Senator Griffin (*February 2, 2021*).

Rapport du directeur parlementaire du budget intitulé « Simplification de la déduction pour frais de bureau à domicile », conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. 1985, ch. P-1, par. 79.2(2).—Document parlementaire n° 2/43-544.

Rapport du directeur parlementaire du budget intitulé « Programme national de caméras corporelles (PCC) et Système de gestion de preuves numériques (SGPN) de la GRC », conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. 1985, ch. P-1, par. 79.2(2).—Document parlementaire n° 2/43-545.

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 12-5 du Règlement

Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

L'honorable sénateur MacDonald a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 24 janvier 2021*).

L'honorable sénatrice Seidman a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 24 janvier 2021*).

Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénatrice Seidman (*le 26 janvier 2021*).

L'honorable sénateur MacDonald a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 24 janvier 2021*).

L'honorable sénatrice Seidman a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 24 janvier 2021*).

Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

L'honorable sénatrice Frum a remplacé l'honorable sénateur Carignan, c.p. (*le 5 février 2021*).

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

L'honorable sénateur Dalphond a remplacé l'honorable sénateur Harder, c.p. (*le 4 février 2021*).

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur White (*le 3 février 2021*).

L'honorable sénateur White a remplacé l'honorable sénatrice Wallin (*le 3 février 2021*).

L'honorable sénatrice Wallin a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 3 février 2021*).

L'honorable sénatrice Boyer a remplacé l'honorable sénatrice Pate (*le 3 février 2021*).

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Black (*Ontario*) (*le 2 février 2021*).

L'honorable sénateur Black (*Ontario*) a remplacé l'honorable sénateur Richards (*le 2 février 2021*).

L'honorable sénateur Richards a remplacé l'honorable sénatrice Wallin (*le 2 février 2021*).

L'honorable sénateur Tannas a remplacé l'honorable sénateur Dagenais (*le 2 février 2021*).

L'honorable sénatrice Wallin a remplacé l'honorable sénatrice Griffin (*le 2 février 2021*).

The Honourable Senator Dagenais replaced the Honourable Senator Tannas (*February 2, 2021*).

The Honourable Senator Pate replaced the Honourable Senator Boyer (*February 2, 2021*).

The Honourable Senator Harder, P.C., replaced the Honourable Senator Dalphond (*February 1, 2021*).

The Honourable Senator Cotter replaced the Honourable Senator Kutcher (*January 31, 2021*).

The Honourable Senator Boisvenu replaced the Honourable Senator Ataullahjan (*January 29, 2021*).

The Honourable Senator Dalphond replaced the Honourable Senator Harder, P.C. (*January 29, 2021*).

The Honourable Senator Harder, P.C., replaced the Honourable Senator Dalphond (*January 29, 2021*).

The Honourable Senator Griffin replaced the Honourable Senator Campbell (*January 29, 2021*).

The Honourable Senator Dalphond replaced the Honourable Senator Harder, P.C. (*January 29, 2021*).

The Honourable Senator Harder, P.C., replaced the Honourable Senator Dalphond (*January 29, 2021*).

The Honourable Senator Keating replaced the Honourable Senator Pate (*January 29, 2021*).

The Honourable Senator Pate replaced the Honourable Senator Keating (*January 29, 2021*).

The Honourable Senator Kutcher replaced the Honourable Senator Cotter (*January 29, 2021*).

The Honourable Senator Ataullahjan replaced the Honourable Senator Boisvenu (*January 28, 2021*).

L'honorable sénateur Dagenais a remplacé l'honorable sénateur Tannas (*le 2 février 2021*).

L'honorable sénatrice Pate a remplacé l'honorable sénatrice Boyer (*le 2 février 2021*).

L'honorable sénateur Harder, c.p., a remplacé l'honorable sénateur Dalphond (*le 1^{er} février 2021*).

L'honorable sénateur Cotter a remplacé l'honorable sénateur Kutcher (*le 31 janvier 2021*).

L'honorable sénateur Boisvenu a remplacé l'honorable sénatrice Ataullahjan (*le 29 janvier 2021*).

L'honorable sénateur Dalphond a remplacé l'honorable sénateur Harder, c.p. (*le 29 janvier 2021*).

L'honorable sénateur Harder, c.p., a remplacé l'honorable sénateur Dalphond (*le 29 janvier 2021*).

L'honorable sénatrice Griffin a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 29 janvier 2021*).

L'honorable sénateur Dalphond a remplacé l'honorable sénateur Harder, c.p. (*le 29 janvier 2021*).

L'honorable sénateur Harder, c.p., a remplacé l'honorable sénateur Dalphond (*le 29 janvier 2021*).

L'honorable sénatrice Keating a remplacé l'honorable sénatrice Pate (*le 29 janvier 2021*).

L'honorable sénatrice Pate a remplacé l'honorable sénatrice Keating (*le 29 janvier 2021*).

L'honorable sénateur Kutcher a remplacé l'honorable sénateur Cotter (*le 29 janvier 2021*).

L'honorable sénatrice Ataullahjan a remplacé l'honorable sénateur Boisvenu (*le 28 janvier 2021*).

APPENDIX
(see page 298)

Monday, February 8, 2021

The Standing Committee on Audit and Oversight has the honour to present its

SECOND REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Thursday, December 3, 2020, to consider and report on issues relating to the nomination of its external members to the Senate, respectfully requests funds for the fiscal year ending March 31, 2021 and requests, for the purpose of such study, that it be empowered:

- (a) to engage the services of such counsel, technical, clerical and other personnel as may be necessary.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le président,
DAVID M. WELLS

Chair

ANNEXE
(voir page 298)

Le lundi 8 février 2021

Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le jeudi 3 décembre 2020 à examiner pour en faire rapport sur les questions relatives à la nomination de ses membres externes au Sénat, demande respectueusement des fonds pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021 et demande qu'il soit, aux fins de ses travaux, autorisé à :

- a) embaucher tout conseiller juridique et personnel technique, de bureau ou autre dont il pourrait avoir besoin.

Conformément au chapitre 3:06, article 2(1)c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

**STANDING COMMITTEE ON AUDIT AND
OVERSIGHT**

**Consider and report on issues relating to the nomination of
its external members to the Senate**

**APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR
THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2021**

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday,
December 3, 2020:

That, until its external members have been approved by
the Senate, and notwithstanding rules 12-6(2) and 12-13(4):

1. the quorum of the committee continue to be the three senators who are members of the committee; and
2. the committee be authorized to meet only to consider issues relating to the nomination of its external members to the Senate, including recommendations on remuneration and permissible expenses, provided, for greater certainty, that the requirement that the report nominating the external members be approved by all three senators who are members of the committee, remains in effect.
3. The committee will undertake its work immediately so that it may report back to the Senate with a recommendation for the appointment of the two external members.

**COMITÉ PERMANENT DE L'AUDIT ET DE LA
SURVEILLANCE**

**Examiner pour en faire rapport sur les questions relatives à
la nomination de ses membres externes au Sénat**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT
LE 31 MARS 2021**

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 3 décembre 2020 :

Que, jusqu'à ce que ses membres externes aient été approuvés par le Sénat, et nonobstant les articles 12-6(2) et 12-13(4) du Règlement :

1. les trois sénateurs qui sont membres du comité continuent d'en constituer le quorum;
2. le comité soit autorisé à se réunir uniquement pour examiner les questions relatives à la nomination de ses membres externes au Sénat, y compris les recommandations sur la rémunération et les dépenses autorisées, à condition, pour plus de certitude, que l'exigence selon laquelle le rapport proposant les des membres externes au Sénat doit être approuvé par les trois sénateurs qui sont membres du comité, reste en vigueur.
3. le comité entreprendra immédiatement son travail afin de pouvoir faire rapport au Sénat avec une recommandation pour la nomination des deux membres externes.

Le greffier du Sénat,

Richard Denis

Clerk of the Senate

SUMMARY OF BUDGET

General Expenses	\$	125,000
TOTAL	\$	125,000

The above budget was approved by the Standing Committee on Audit and Oversight on Tuesday, January 19, 2021.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

SOMMAIRE DU BUDGET

Dépenses générales		125 000 \$
TOTAL		125 000 \$

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité permanent de l'audit et de la surveillance le mardi 19 janvier 2021.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date

Président du Comité permanent de l'audit et de la surveillance
DAVID M. WELLS
Chair, Standing Committee on Audit and Oversight

Date

Président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration
SABI MARWAH
Chair, Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

STANDING COMMITTEE ON AUDIT AND OVERSIGHT

Consider and report on issues relating to the nomination of its external members to the Senate

**EXPLANATION OF BUDGET ITEMS
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2021**

GENERAL EXPENSES

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

1. Consulting services (0431)	100,000	
Sub-total		\$100,000

ALL OTHER EXPENDITURES

OTHER

1. Miscellaneous expenses (0798)	25,000	
Sub-total		\$25,000

Total		\$125,000
--------------	--	------------------

The Senate Administration has reviewed this budget application.

Date

Blair Armitage, Clerk Assistant,
Committees Directorate

Date

Nathalie Charpentier, Comptroller,
Finance and Procurement Directorate

COMITÉ PERMANENT DE L'AUDIT ET DE LA SURVEILLANCE**Examiner pour en faire rapport sur les questions relatives à la nomination de ses membres externes au Sénat****EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET
POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2021****DÉPENSES GÉNÉRALES****SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES**

1. Services de consultation (0431)	100 000	
Sous-total		100 000 \$

AUTRES DÉPENSES**AUTRES**

1. Frais divers (0798)	25 000	
Sous-total		25 000 \$

Total **125 000 \$**

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

Date

Blair Armitage, greffier adjoint,
Direction des comités

Date

Nathalie Charpentier, contrôleur,
Direction des finances et de l'approvisionnement

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Tuesday, February 2, 2021

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Committee on Audit and Oversight for the proposed expenditures of the said committee for the fiscal year ending March 31, 2021, for the purpose of its special study on the nomination of its external members to the Senate, as authorized by the Senate on Thursday, December 3, 2020. The approved budget is as follows:

General Expenses	\$	125,000
TOTAL	\$	125,000

Respectfully submitted,

Le président,
SABI MARWAH

*Chair***ANNEXE (B) AU RAPPORT**

Le mardi 2 février 2021

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité permanent de l'audit et de la surveillance, concernant les dépenses projetées dudit comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021, aux fins de leur étude spéciale sur les questions relatives à la nomination de ses membres externes au Sénat, tel qu'autorisé par le Sénat le jeudi 3 décembre 2020. Le budget approuvé se lit comme suit:

Dépenses générales	125 000	\$
TOTAL	125 000	\$

Respectueusement soumis,